



Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM (AFESH-UQAM)

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 février 2017

N-M530 à 12h30

Ordre du jour :

0.0 Procédures

1.0 Élections

2.0 Positionnement politique

3.0 Dons

4.0 Avis de motion

5.0 Varia

6.0 Fermeture

0.0 Procédures

0.1 Ouverture

0.1.1 Que l'assemblée commence à 12 :47.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.2 Preasidium

0.2.1 Que l'on nomme Justine Granmond à l'animation et Louis Machabée Desautels au secrétariat.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.3 Ordre du jour

0.3.1 Que l'ordre du jour soit le suivant :

0.0 Procédures

1.0 Élections

2.0 Positionnement politique

3.0 Avis de motion

4.0 Dons

5.0 Varia

6.0 Fermeture

Dûment proposée

Dûment appuyée

0.3.1.1 Proposition d'amendement :

Que l'on inverse les points avis de motion et dons.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la proposition d'ordre du jour telle qu'amendée : AU

1.0 Élections

1.1 Information

Aucune candidature

1.2 Affaires externes

Proposition de candidature de Benoît Marchand au poste de secrétaire aux affaires externes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Élu à l'unanimité

1.3 Finances

Proposition de candidature de Mireille Allard au poste de secrétaire aux finances.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Élue à l'unanimité

1.4 Affaires uqamiennes

Proposition de candidature de Camille Pratt-Dumas au poste de secrétaire aux affaires uqamiennes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Élue à l'unanimité

2.0 Positionnement politique

2.1 Considérant la situation difficile dans laquelle le mouvement étudiant québécois se trouve actuellement;

Considérant que l'ASSÉ éprouve des difficultés à représenter le pôle de discours et d'initiative qui constituait non seulement le fer de lance, mais aussi le moteur du mouvement étudiant;

Considérant que, depuis les événements du Printemps 2015 et l'expulsion des Cégeps de Marie-Victorin et de Saint-Laurent, l'ASSÉ a perdu pratiquement toute présence à Montréal et que le milieu militant étudiant montréalais est largement laissé dans le désarroi et la désorganisation;

Considérant que depuis 2015, l'initiative des luttes semble être passée de l'ASSÉ à des groupes étudiants agissant hors des structures de l'ASSÉ, tendance exemplifiée notamment par la campagne enthousiasmante des Comités Unitaires sur le Travail Étudiant (CUTE);

Considérant la nécessité de réfléchir à notre mouvement et à ce qui peut être fait pour le remettre sur pied;

Que l'AFESH tiene une assemblée générale de réflexion sur l'état du mouvement étudiant à la fin mars.

Que l'on appelle à des textes de réflexion sur la question et diffuse ces textes en vue de l'assemblée, mais aussi à l'intention du mouvement.

Que l'AFESH invite les autres associations à entreprendre de telles réflexions dans leurs assemblées générales locales.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.1.1 Amendement :

Que l'on ajoute, à la fin du premier que, « précédée d'une rencontre de réflexion et de discussion sur le même sujet. »

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la proposition 2.1 telle qu'amendée :

Que l'AFESH tiene une assemblée générale de réflexion sur l'état du mouvement étudiant à la fin mars précédée d'une rencontre de réflexion et de discussion sur le même sujet.

Que l'on appelle à des textes de réflexion sur la question et diffuse ces textes en vue de l'assemblée, mais aussi à l'intention du mouvement.

Que l'AFESH invite les autres associations à entreprendre de telles réflexions dans leurs assemblées générales locales.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Considérant les positions pro-palestiniennes adoptées par l'AFESH-UQAM en 2003 et en 2012 et son engagement à combattre l'impérialisme ;

Considérant le mandat Boycott, Désinvestissement et Sanction adopté par l'ASSÉ en 2008 et par le SÉtuE le 21 février 2017 ;

Considérant la dimension coloniale de l'établissement de l'État d'Israël et de l'ensemble de ses politiques à l'égard des Palestiniens ;

Considérant la discrimination systématique des citoyens israéliens d'origine "arabe", les reléguant au statut de citoyens de seconde zone ;

Considérant les violations persistantes du droit international par Israël depuis 1948 et ce, en dépit de la décision de la Cour internationale de Justice et des résolutions des Nations Unies à son encontre ;

Considérant les cinq millions de réfugiés palestiniens recensés par l'agence onusienne UNWRA, à qui l'État d'Israël nie tout droit de retour, ne respectant pas la résolution 194 des Nations Unies ;

Considérant l'occupation militaire de la Cisjordanie et de Gaza depuis 1967, la construction de murs transformant ces régions en prisons à ciel ouvert, la construction de colonies « sionistes », les exactions quotidiennes de l'armée israélienne à l'égard des civils palestiniens et les crimes de guerre commis lors des diverses opérations ;

Considérant que le traitement infligé aux Palestiniens par l'État d'Israël peut et doit être analysé comme un apartheid systémique ;

Considérant que le gouvernement canadien joue un rôle important dans le maintien de l'apartheid israélien, de l'occupation et de la colonisation en appuyant inconditionnellement les politiques du gouvernement israélien et la persistance de la coopération du gouvernement québécois avec le régime d'apartheid d'Israël ;

Considérant l'appel au boycott lancé le 9 juillet 2005 par plus de 170 organisations palestiniennes à la société civile internationale ;

Considérant que la campagne BDS (Boycott Désinvestissement et Sanction) prend de plus en plus d'ampleur au niveau international ;

Considérant la multiplication des tentatives d'interdire le mouvement BDS de la part des gouvernements occidentaux, notamment du gouvernement canadien ;

Considérant la victoire remportée en 1991 lors de la lutte pour abolir l'apartheid en Afrique du Sud au moyen de diverses formes de boycotts, désinvestissements et sanctions ;

Considérant que l'UQAM joue un rôle dans le maintien de l'apartheid israélien, de l'occupation et de la colonisation en collaborant, entre autres académiquement, avec des universités israéliennes ;

Que l'AFESH-UQAM affirme sa solidarité avec les luttes d'autodétermination des Palestiniennes et Palestiniens ;

Que l'AFESH-UQAM adopte un mandat BDS en s'engageant à appuyer la campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions ;

Que l'AFESH-UQAM dénonce l'apartheid israélien et la complicité des gouvernements canadiens et québécois et de l'administration municipale de la Ville de Montréal avec l'État d'Israël ;

Que l'AFESH-UQAM s'engage à appliquer activement un boycott académique et culturel en faisant notamment pression sur les instances uqamiennes pour faire cesser toute collaboration avec les institutions et entreprises participant à la colonisation de la Palestine ;

Que l'AFESH-UQAM fasse la promotion d'une collaboration plus accrue entre l'UQAM et les universités et institutions palestiniennes ;

Que l'AFESH-UQAM encourage les autres associations et les autres instances de l'UQAM à adopter des mandats BDS.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.2.1 Proposition d'amendement

Que l'on ajoute « Que l'AFESH invite ses membres à participer à la Semaine contre l'apartheid israélien 2017 (du 6 au 14 mars). »

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la proposition 2.2 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

2.3 Considérant les positions féministes que l'AFESH a prises:

Que l'AFESH invite ses membres aux événements à Montréal entourant la Journée internationale des femmes, soit le dimanche 5 mars à la Columba House de 14 à 17h et la manifestation du 8 mars à 17h, angle Queen-Mary et Côte-des-Neiges.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.3.1 Proposition d'amendement :

Que l'on ajoute « et au panel sur le travail féminin et la grève des femmes, le 8 mars à 12h30.»

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.3.2 Proposition d'amendement

D'ajouter : Que l'AFESH invite les groupes qui font des activités pour le 8 mars, notamment le Montreal Sisterhood et Solidarité pour les droits humains en Palestine à participer aux événements et à diffuser l'invitation à ces événements.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la proposition 2.3 telle qu'amendée :

Que l'AFESH invite ses membres aux événements à Montréal entourant la Journée internationale des femmes, soit le dimanche 5 mars à la Columba House de 14 à 17h et la manifestation du 8 mars à 17h, angle Queen-Mary et Côte-des-Neiges et au panel sur le travail féminin et la grève des femmes, le 8 mars à 12h30.

Que l'AFESH invite les groupes qui font des activités pour le 8 mars, notamment le Montreal Sisterhood et Solidarité pour les droits humains en Palestine à participer aux événements et à diffuser l'invitation à ces événements.

Adoptée à l'unanimité

2.4 Considérant l'insécurité de plusieurs étudiantes à la suite du scandale d'une conversation Facebook dans laquelle des étudiants de la Faculté de science politique et droit parlaient de droguer des étudiantes lors d'un 5 à 7 associatif survenu en 2015.

Considérant qu'une employée du Bar Le Département fut renvoyée par le directeur des services alimentaires de l'UQAM après avoir affirmé son malaise et son insécurité quant à la présence, parfois problématique de ces deux étudiants sur son lieu de travail, alors qu'elle avait entrepris des démarches auprès du Service de la prévention et de la sécurité afin de trouver une solution à la situation.

Considérant que le directeur des services alimentaires, Louis Marcoux a mentionné que l'employée en question n'était pas capable de prendre une simple blague alors que les propos des étudiants stipulaient clairement qu'ils voulaient verser du GHB dans la bière de certaines étudiantes;

Considérant que plusieurs cas de GHB ont été répertoriés lors d'événements associatifs dans le Bar St-Élisabeth et l'Abreuvoir;

Considérant le droit de jouir pleinement de la vie universitaire sans vivre avec la peur de subir du harcèlement et des violences sexuelles;

Considérant l'importance de poursuivre les luttes féministes au Québec;

Considérant l'importance d'être solidaire avec les victimes de harcèlement et de violences sexuelles;

Que l'AFESH boycotte le service alimentaire de l'UQAM;

Que l'AFESH boycotte le Saint-Élisabeth et l'Abreuvoir;

Que l'AFESH invite d'autres associations étudiantes à faire de même;

Que l'AFESH exige de ces bars la mise en place d'une politique claire en matière de harcèlement et de violences sexuelles au sein de leur établissement;

Que l'AFESH réclame la démission de Louis Marcoux;

Que l'AFESH diffuse de l'information et fasse de la sensibilisation en matière de harcèlement et de violences sexuelles;

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.4.1 Proposition d'amendement :

D'ajouter Que l'AFESH dresse une liste de bars problématiques et la diffuse aux membres et aux modules avec l'explication et que l'AFESH dresse une liste de bars plaisants alternatifs à ces bars déplaisants.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.4.2 Proposition d'amendement :

Que l'AFESH, avec l'aide d'autres associations étudiantes de l'UQAM, forme un fonds de soutien aux employé-es du Département.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battu à majorité

2.4.3 Proposition d'amendement :

Que l'on ajoute au 3^e Que : ainsi que d'autres associations, syndicats étudiants et autres membres de la communauté.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la principale 2.4 telle qu'amendée deux fois :

Que l'AFESH boycotte le service alimentaire de l'UQAM;

Que l'AFESH boycotte le Saint-Élisabeth et l'Abreuvoir;

Que l'AFESH invite d'autres associations étudiantes ainsi que d'autres associations, syndicats étudiants et autres membres de la communauté à faire de même;

Que l'AFESH exige de ces bars la mise en place d'une politique claire en matière de harcèlement et de violences sexuelles au sein de leur établissement;

Que l'AFESH réclame la démission de Louis Marcoux;

Que l'AFESH diffuse de l'information et fasse de la sensibilisation en matière de harcèlement et de violences sexuelle;

Que l'AFESH dresse une liste de bars problématiques et la diffuse aux membres et aux modules avec l'explication et que l'AFESH dresse une liste de bars plaisants alternatifs à ces bars déplaisants.

AU

2.5 Que l'AFESH amène la proposition suivante au congrès de l'ASSÉ du 25-26 février :

Que l'ASSÉ appelle ses associations étudiantes membres à réfléchir sur la prochaine campagne annuelle selon les thématiques suivantes:

- Montée de l'extrême-droite, au Québec et dans le monde;

- Antiracisme, anticolonialisme et anti-impérialisme;

- Hausse des frais de scolarité des étudiantes internationales et étudiants internationaux;

Que ces réflexions aient une perspective féministe intersectionnelle;

Que l'ASSÉ et ses membres commencent dès maintenant à tisser des liens avec les groupes de la population qui sont directement touchés et concernés par de tels enjeux.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.5.1 Proposition d'amendement :

Que l'on remplace le troisième que par « *Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan à l'intérieur de ces réflexions* » et que l'on ajoute : « *Qu'il y ait des caucus lors du prochain congrès; Que l'on amène ces réflexions au congrès annuel de l'ASSÉ.* »

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée de scission :

Que l'on scinde l'amendement

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.5.1 a) Que l'on remplace le troisième que par « Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan à l'intérieur de ces réflexions. »

AU

2.5.1 b) Que l'on ajoute « Qu'il y ait des caucus lors du prochain congrès; Que l'on amène ces réflexions au congrès annuel de l'ASSÉ. »

Battu à majorité

Sur la proposition 2.5 telle qu'amendée :

Que l'AFESH amène la proposition suivante au congrès de l'ASSÉ du 25-26 février :

Que l'ASSÉ appelle ses associations étudiantes membres à réfléchir sur la prochaine campagne annuelle selon les thématiques suivantes:

- Montée de l'extrême-droite, au Québec et dans le monde;

- Antiracisme, anticolonialisme et anti-impérialisme;

- Hausse des frais de scolarité des étudiantes internationales et étudiants internationaux;

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan à l'intérieur de ces réflexions;

Que l'ASSÉ et ses membres commencent dès maintenant à tisser des liens avec les groupes de la population qui sont directement touchés et concernés par de tels enjeux.

Adoptée à majorité

2.6 Considérant que l'équipe de l'émission Cordes sensibles à Radio-Canada a mené une soi-disante « expérience sociale » à l'UQAM en y affichant des affiches nationalistes identitaires pour provoquer des réactions de la communauté universitaire;

Considérant que cette « expérience » bafouait des principes éthiques de recherche en sciences humaines;

Considérant qu'une professeure de l'UQAM a participé à cette « expérience »;

Considérant que cette « expérience » a eu des conséquences sur plusieurs personnes à l'UQAM, dont notamment, les personnes racisé.e.s et les personnes musulmanes;

Considérant que le racisme est un système d'oppression qui a des conséquences réelles sur les vies et les corps des personnes racisées et que le nationalisme identitaire y participe;

Considérant que la capsule vidéo en question penche clairement en faveur de la position libérale selon laquelle la liberté d'expression est un droit individuel absolu, qui serait en grand danger à l'UQAM à cause d'une «censure» des mouvements militants;

Considérant que, si la liberté d'expression est menacée à l'UQAM, c'est notamment en raison: de la répression politique qui y sévit; des conséquences que vivent les survivant.e.s de violences sexuelles suite à leurs dénonciations; de l'inaccessibilité de l'université aux personnes marginalisées et des violences quotidiennes qu'elles y vivent - et non en raison de leur refus de continuer à vivre ces violences;

Considérant que les « grand.e.s défenseur.e. de la liberté d'expression » ignorent que celle-ci n'existe pas en dehors des rapports de pouvoir, que les personnes qui ont le privilège d'avoir accès à des tribunes publiques ne peuvent pas les utiliser pour véhiculer des discours haineux et que les personnes opprimées exercent leur liberté d'expression par la contestation;

Considérant que le reportage contribue également à la stigmatisation des personnes trans*;

QUE L'AFESH dénonce ce manque de responsabilité professionnelle de la part de l'équipe de Corde sensible, le mépris dont elle a fait preuve envers les étudiant.e.s de l'UQAM et de l'AFESH plus précisément, et entreprenne des recours légaux ou d'autres actions à leur endroit;

QUE L'AFESH réitère qu'elle dénonce l'instrumentalisation de la liberté d'expression et de la liberté académique pour tenir des propos oppressifs et continue à prendre les moyens nécessaires pour la création de safer-spaces à l'UQAM;

QUE L'AFESH réitère son opposition au nationalisme identitaire et à la transphobie;

QUE l'AFESH envisage de formuler une plainte au conseil de presse concernant le reportage.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée de question préalable

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battue à majorité

Proposition privilégiée de mise en dépôt

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

3. Dons

3.1 Que l'AFESH accorde un don de 6100\$ à la Déferle,

Que l'on donne le droit de parole aux camarades de la Déferle.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Proposition de fermeture de l'assemblée

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU